



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.3

N° de la demande : 2008-1614
Catégorie : Nouvelle formulation et modification du numéro de la demande
Produit : Beetle Block – Verbenone
Numéro d'homologation : 29674
Matière active (m.a.) : Verbénone (para-méthoxybenzyle [PMB])
N° de document de l'ARLA (PDF en français) : 1989318

But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale qui est connue sous le nom de Beetle Block – Verbenone et qui contient de la verbénone comme matière active pour utilisation sur les pins et dans les pinèdes en vue de réduire les attaques du dendroctone du pin ponderosa.

Évaluation des propriétés chimiques

Les exigences en matière de données sur la chimie pour le Beetle Block – Verbenone sont remplies.

Évaluation sanitaire

La verbénone présente une toxicité aiguë légère par voie orale chez le rat Wistar et une toxicité aiguë faible par voie cutanée chez le lapin blanc de Nouvelle-Zélande. Les résultats de l'étude de toxicité par inhalation qui ont été soumis montrent une toxicité par inhalation aiguë faible à l'égard de la verbénone, mais l'étude présente des lacunes étant donné qu'on n'a pas respecté les lignes directrices exigées et qu'on a utilisé une méthode inadéquate pour déterminer la concentration létale médiane (CL₅₀). Par conséquent, l'étude de toxicité par inhalation est acceptable uniquement à titre d'étude complémentaire. Puisque l'exposition anticipée au Beetle Block – Verbenone ne devrait pas être supérieure à l'exposition naturelle à la verbénone au cours d'une infestation du dendroctone du pin ponderosa, et puisque l'étiquette du produit contient des mises en garde adéquates pour prévenir la toxicité par inhalation chez les humains, aucune étude supplémentaire n'est requise.

La verbénone cause une irritation minimale des yeux et ne provoque aucune irritation de la peau chez le lapin blanc de Nouvelle-Zélande. Une application topique de verbénone provoque une réaction de sensibilisation de la peau chez le cobaye; par conséquent, le Beetle Block – Verbenone est un sensibilisant cutané. L'espace principal et l'aire d'affichage secondaire de l'étiquette du Beetle Block – Verbenone devraient porter l'avertissement suivant :
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL.

Des exemptions acceptables fondées sur le potentiel d'exposition pour les humains à la préparation commerciale ont été déposées en ce qui a trait à la toxicité à court terme, à la tératogénicité, à l'immunotoxicité et à la génotoxicité.

L'avertissement recommandé et les avertissements déjà inclus sur l'étiquette sont considérés comme étant suffisants pour réduire au minimum toute atteinte éventuelle à la santé et à la sécurité des humains.

Une exposition à la verbénone peut se produire au cours de la manutention et de l'application du produit ou survenir accidentellement à la suite du détachement des sachets. Les préposés à l'application de pesticides ainsi que les travailleurs actifs dans la manutention des sachets et leur mise en place sur les pins peuvent subir un contact direct de la peau et des yeux à la verbénone par l'intermédiaire de sachets troués ou mal scellés. Les déclarations d'étiquette atténuent adéquatement les risques d'exposition des préposés à l'application et des travailleurs.

On s'attend à ce que le danger potentiel d'inhalation de verbénone au cours des activités de manutention et d'application du produit soit négligeable lorsque les avertissements sont respectés.

Une exposition fortuite est possible dans une situation où un sachet de produit tombe d'un arbre et est percé par un adulte, un enfant ou un animal de compagnie. On s'attend à ce que l'exposition soit négligeable lorsque les avertissements d'étiquette « Garder hors de portée des enfants et des animaux domestiques » et « Ne pas percer les sachets ou manipuler leur contenu » sont respectés, lorsque les sachets sont correctement fixés aux arbres et lorsque chaque sachet porte sa propre étiquette sommaire.

On s'attend à ce que les sachets soient vidés de leur contenu en verbénone dans un intervalle de 60 à 120 jours à la suite de leur mise en place. L'enlèvement des sachets épuisés ne devrait pas entraîner un potentiel important d'exposition post-traitement pour les travailleurs.

Il s'agit d'une utilisation non alimentaire et non fourragère et, par conséquent, aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'a été réalisée et aucune limite maximale des résidus n'a été proposée.

Évaluation environnementale

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) ne s'attend pas à ce que l'homologation du Beetle Block – Verbenone présente un risque inacceptable pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Outre les nombreuses publications indiquant les bienfaits potentiels de l'utilisation de la verbénone dans la lutte antiparasitaire contre le dendroctone du pin ponderosa, on a présenté les résultats de cinq études qui soutiennent les allégations d'efficacité du produit Beetle Block – Verbenone en particulier et qui montrent que le rendement de ce produit est comparable à celui des produits actuellement homologués contenant de la verbénone.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui de la présente demande, et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre l'homologation complète du produit Beetle Block – Verbenone.

Références

- ARLA 1595526 DACO 10.2.3.2 Field Trials.
- ARLA 1623096 10.1 Value Summaries, pp. 1-104.
- ARLA 1623097 10.1 Value Summaries, pp. 105-253.
- ARLA 1623078 2008, Summary Toxicology Profile. DACO: 4.1
- ARLA 1595588 2004, Acute Oral Toxicity in Rats - CTI-73813-3, DACO: 4.2.1
- ARLA 1595589 2004, Acute Dermal Toxicity, DACO: 4.2.2
- ARLA 1595590 2004, Acute Inhalation Toxicity (LC50 Rats) Study, DACO: 4.2.3
- ARLA 1595591 2004, Acute Eye Irritation Study in Rats, DACO: 4.2.4
- ARLA 1595592 2004, Acute Dermal Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.2.5
- ARLA 1595593 2004, Skin Sensitization in Guinea Pigs (Buehler Test), DACO: 4.2.6
- ARLA 1595595 2006, Response to EPA Letter Dated October 5, 2006, DACO: 4.2.6
- ARLA 1595596 2006, Request for Waivers for Specific Data Requirements, DACO: 9.6.2.2, 9.6.2.5
- ARLA 1595521 2000, Verbenone, Human Health and Ecological Risk Assessment, DACO: 5.14
- ARLA 1595522 APPL 5.2, DACO: 5.2
- ARLA 1780080 2009, Aldrich Verbenone Dispenser Storage Stability Study, DACO: 3.4.1 CBI
- ARLA 1780081 Corrosion Characteristics of End Use Product, DACO: 3.5.14
- ARLA 1868211 GC 0 Time Sample, DACO: 3.4.1 CBI
- ARLA 1868212 GC 12 Month Sample, DACO: 3.4.1 CBI

ARLA 1868213 GC Verb & Tetradec, DACO: 3.4.1 CBI
ARLA 1868214 Analytical Method, DACO: 3.4.1
ARLA 1868216 Analytical Method, DACO: 3.4.1
ARLA 1868217 Analytical Method, DACO: 3.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.